Informations de base	
1999/2181(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 29, 33 et 82 : équilibre des droits entre députés à titre individuel et groupes **Subject** 8.40.01.02 Présidence, députés, mandats, groupes politiques	

Informations techniques	
Référence de la procédure	1999/2181(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/5/12189